

## BILAN ANNUEL 2024

# Tribunal administratif de Melun



**Corinne LEDAMOISEL**  
Présidente du tribunal  
administratif de Melun



### Effectifs de la juridiction :

117

personnes dont :

51

magistrates  
et magistrats

66

agentes et agents de greffe  
et aides à la décision

“ L’année 2024 a encore été marquée pour le tribunal administratif de Melun par une forte croissance des nouvelles affaires, en hausse de 14% par rapport à 2023. Face à cette demande accrue de justice, les équipes du tribunal se sont pleinement engagées et ont jugé 13 214 affaires au cours de l’année, dont 3 912 en référés d’urgence.

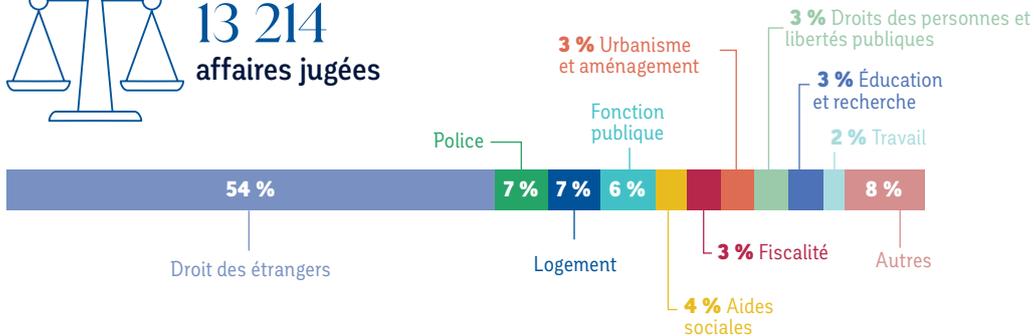
Le tribunal a ainsi continué à remplir sa mission de protection de l’État de droit et des libertés publiques. Il s’est par exemple prononcé sur la légalité de mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (MICAS) prises pour assurer la sécurité des Jeux olympiques de Paris 2024, le projet d’extension de l’incinérateur de Créteil, le droit d’un journaliste d’accéder à des documents en lien avec le recours à des cabinets de conseil privés par des clients publics, une interdiction préfectorale de manifester prise à l’égard d’un élu local ou encore la possibilité pour un département de faire bénéficier ses agentes et ses agents d’une réduction du temps de travail en raison de l’exposition à des risques psychosociaux.

Ouvert sur la cité, le tribunal a développé ses actions d’explication du rôle de la justice administrative auprès du grand public (Nuit du Droit, DuoDay) et des jeunes générations (Journée des enfants du patrimoine, accueil tout au long de l’année de collégiennes et collégiens, lycéennes et lycéens et étudiantes et étudiants pour des stages de découverte ou de professionnalisation, participation à des jurys de concours d’éloquence ou de plaidoirie). Enfin, n’oublions pas sa contribution à la formation de ses partenaires (avocates et avocats, commissaires-enquêteurs, ...).

# 2024 en chiffres



**13 214**  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Droits des personnes et libertés publiques** : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Travail** : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



**3 912**

affaires jugées en urgence (référé)

+ 37% par rapport à 2023



**11 mois et 13 jours**

de délai moyen de jugement

+ 10 jours par rapport à 2023

**77,6 %**

des recours déposés par téléprocédure



**38,6 %**

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



**80,9 %**

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



**87**

médiations engagées

55% de taux de réussite